

Publication à caractère promotionnel - August 2018

BNP PARIBAS GREEN BUSINESS



ÉPARGNER RESPONSABLE



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



POUR ALLER PLUS LOIN

Le 17 août 2015, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée en France.

Celle-ci vise à permettre au pays de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

Source : www.gouvernement.fr

POURQUOI INVESTIR DANS UN FONDS ISR¹, DIVERSIFIÉ, FLEXIBLE, AVEC UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL ?

Les performances des différents marchés financiers (actions, obligations, etc.) peuvent varier fortement d'une année sur l'autre. Dans ce contexte, un **fonds géré de façon flexible** sur plusieurs classes d'actifs permet d'exposer son portefeuille à différents marchés tout en s'adaptant en permanence à l'évolution des conditions économiques et financières.

Placer son épargne dans un **investissement socialement responsable** permet en outre d'investir sur différents types d'acteurs économiques (États et entreprises) qui font preuve de bonnes pratiques sur le plan environnemental et social, tout en respectant les principes liés à la gouvernance d'entreprise selon la méthodologie ISR de BNP Paribas Asset Management (cf. Prospectus et Document d'Informations Clés pour l'Investisseur - DICI).

Avec BNP Paribas Green Business, vous placez votre épargne dans des investissements socialement responsables à travers un fonds flexible qui cherche à s'adapter aux conditions de marché.

Investir dans ce fonds comporte certains risques. Pour plus de détails, veuillez vous reporter au paragraphe « Quels sont les risques ? ».

ÉCHELLE DE RISQUE



1 : risque le moins élevé ; 7 : risque le plus élevé

SRRI : indicateur synthétique de risque et de rendement

Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

Source : BNP Paribas Asset Management France au 14/02/2018.

POURQUOI INVESTIR DANS BNP PARIBAS GREEN BUSINESS ?

BNP Paribas Green Business investit selon une approche ISR et flexible jusqu'à 90 % minimum de ses actifs. Plus particulièrement le fonds investit dans :

Des OPC (Organisme de Placement Collectif) internes à BNP Paribas Asset Management. En dehors des OPC monétaires, les OPC sélectionnés auront une thématique environnementale telle que l'eau et le traitement de l'eau, le changement climatique, les énergies alternatives ou encore le traitement des déchets. Il pourra s'agir soit d'OPC actions, soit d'OPC obligataires. Au global, 80 % minimum des actifs sous-jacents de ces OPC internes actions respecteront la contrainte selon laquelle au moins 20 % des activités des émetteurs en portefeuille seront réalisées dans les domaines de la transition énergétique et écologique (ex : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport propre, traitement de l'eau, gestion des déchets...). A l'échelle de l'ensemble des OPC obligataires sélectionnés au sein du FCP, 75 % minimum des actifs sous-jacents de ces OPC seront investis dans des obligations vertes. **En conditions exceptionnelles de marché et dans une approche défensive, le FCP pourra investir dans des OPC monétaires à hauteur de 50 % maximum de l'actif net. Dans ce cadre, le FCP ne sera pas exposé à la thématique environnementale sur cette partie du portefeuille.**

Des lignes directes d'actions d'entreprises qui réalisent au moins 20 % de leurs activités dans les domaines de la transition énergétique et écologique.

Des actions de sociétés immobilières via des OPC ou en lignes directes qui montrent les meilleures pratiques environnementales selon l'analyse de la société de gestion. La méthodologie ISR appliquée aux sociétés immobilières consiste à s'assurer que ces titres et leurs actifs sous-jacents respectent les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, notamment en matière sociale (ex : pas de travail forcé, dissimulé ou obligatoire) et en matière de gouvernance (ex : pas de corruption, y compris extorsion de fonds ou de pots de vin). Si ce n'est pas le cas, ces titres ne sont pas retenus en portefeuille. Sur la dimension environnementale, en lien avec la thématique d'investissement, une notation est faite par la société de gestion. Les sociétés immobilières ayant une note inférieure à 20 (sur une échelle de 0 à 100) sont exclues de l'univers d'investissement.

Des obligations vertes qui permettent le financement de projets de transition énergétique et écologique (ex : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport propre, traitement de l'eau, gestion des déchets...).

Des instruments du marché monétaire. Le recours à ces instruments a un but purement défensif en cas de conditions exceptionnelles de marché et la limite globale d'investissement en OPC monétaires et/ou instruments du marché monétaire (en direct) est de 50 %. Dans ce cadre, le FCP ne sera pas exposé à la thématique environnementale sur cette partie du portefeuille.

1. Investissement Socialement Responsable.

2. Petites et Moyennes Entreprises / Entreprises de Taille Intermédiaire. Ces entreprises comptent moins de 5 000 salariés*, et ont un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros ou un bilan inférieur à 2 milliards d'euros*.

* Critères ETI.



L'exposition à ces OPC est gérée de manière flexible : l'allocation entre classes d'actifs est revue quotidiennement en fonction de leur niveau de volatilité (l'objectif de volatilité annuelle du fonds est de 10 % maximum, cet objectif peut ne pas être atteint dans certaines conditions de marché), dans le but de participer à la performance des marchés financiers tout en conservant une exposition au risque stable.

Enfin, à titre accessoire (de 0 % à 10 % max. de son actif net), le fonds peut contribuer au financement de PME/ETI² sélectionnées sur la base de projets de transition énergétique et écologique.

En investissant dans BNP Paribas Green Business, vous consacrez une partie de votre épargne au soutien des entreprises qui oeuvrent à la transition énergétique et écologique (voir « Pour aller plus loin »).

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans BNP Paribas Green Business permet :

- **D'épargner utile aux travers d'investissements durables (sauf part investie en instruments ou OPC monétaires – dans la limite de 50 %) et responsables selon la méthodologie ISR de BNPP AM.**
- **De bénéficier de l'expertise de BNPP AM**, en matière d'ISR.
- **D'avoir la possibilité d'être exposé à titre accessoire aux PME/ETI impliquées dans la transition énergétique et écologique.**
- **De tirer parti d'une gestion dynamique et flexible** dont l'objectif de volatilité annuelle est fixé à 10 % (à noter que cet objectif peut ne pas être atteint dans certaines conditions de marché).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte en capital : les investissements réalisés sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas le capital initialement investi.

Risque lié aux actions : les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché.

Risque de taux : les taux d'intérêt sont influencés par différents éléments et événements tels que la politique monétaire, les taux directeurs, l'inflation, etc. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque de contrepartie : lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Risque de crédit : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs dans la limite de 25 % maximum de l'actif net : le FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur www.bnpparibas-am.com.

CARACTÉRISTIQUES

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Indice de référence	Néant
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Date de lancement	14/02/2018
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 13h (heure de Paris)
Devise de référence	EUR
Fréquence de la valeur liquidative	Hebdomadaire
Règlement	J + 5 max
Montant minimum de souscription	Néant
Frais d'entrée	2 % max
Frais de gestion financière	1 % max
Frais administratifs externes à la société de gestion	0,15 % max
Frais de gestion indirects	0,80 % max
Frais courants (depuis le 14/02/2018)	1,47 % ⁽¹⁾
Frais de sortie	Néant
Codes ISIN	Part Classic FR0013301447
Horizon minimum d'investissement recommandé	4 ans

(1) Frais estimés.
Source : BNPP AM France, au 14/02/2018.

Pour en savoir plus sur
BNP Paribas Green Business
rendez-vous sur
www.bnpparibas-am.com

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris- ORIAS n° 07 022 735.

August 2018 - Design : STUDIO AM - P1803030



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**